

# LA LIBERTÉ

## Journal quotidien politique et religieux.

### ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE . . . . .	fr. 20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE . . . . .	36	18 50	9 50
ALLEMAGNE, — AUTRICHE . . . . .	30	15 50	8 —
ITALIE . . . . .	45	23 —	11 50
HOLLANDE . . . . .	52	26 50	13 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE . . . . .			

**BUREAUX DE RÉDACTION ET D'EXPÉDITION**  
 GRAND'RUE 10, A FRIBOURG  
**BUREAU DES ANNONCES**  
 Agence de publicité Rod. MOSSE  
 Rue de Lausanne, 176, à Fribourg

**ANNONCES:** Pour le canton, 15 c., pour la Suisse 20 c. la lig. ou son espace ÉTRANGER, 25 centimes.  
**MM GROSSET & TREMBLEY, libraires à Genève,** sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Liberté*.  
 LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES.  
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.

### Les élections du 27 octobre.

Hier nous avons dit notre pensée sur le résultat des élections dans le canton de Fribourg. Les données que nous avons pu recueillir sur les élections des autres cantons ont également été mises sous les yeux de nos lecteurs. Ils ont ainsi pu juger des progrès que l'opinion anti-révisionniste a faits depuis quelque temps. La petite minorité qui avait lutté si énergiquement dans l'ancien Conseil national pour le maintien des droits des cantons, se trouve fortifiée presque de moitié. Un seul de ses membres influents n'est pas réélu, c'est M. Steiner. Les révisionnistes au contraire éprouvent dans plus d'un canton des pertes sensibles, et leur nombre a sensiblement diminué. C'est encore une majorité, mais décimée par le suffrage vengeur des populations, mais désavouée par le bon sens du vrai peuple suisse. Devant elle sera une minorité imposante par le nombre, riche de talent et de considération, constamment appuyée sur les meilleurs éléments de notre nationalité, forte des vrais principes de liberté, de respect pour les droits de tous.

Le résultat des élections est à peu près celui que nous avions prévu. Nous n'avions pas espéré mieux et nous craignons pire. Ceux qui ont pu penser que la majorité du 12 mai se retrouverait le 27 octobre, ne connaissent point la politique, ni le fonctionnement du suffrage universel. Le 12 mai, la question était posée d'une manière très-simple : Voulez-vous le maintien de nos institutions fédératives, de notre organisation séculaire? Ou voulez-vous la centralisation? — Le 27 octobre, la question principale se compliquait de questions accessoires. Il fallait lutter contre l'ascendant des positions personnelles : il est plus facile de repousser les idées d'un homme, que de rejeter l'homme lui-même. Il fallait rompre les cadres des partis dans les cantons : difficulté très-grande, étant données nos tendances décentralisatrices, difficulté presque insurmontable pour le parti anti-révisionniste qui vit de ces

tendances et de nos traditions séculaires. Il fallait enfin lutter dans des circonscriptions électorales taillées dans le but avoué de favoriser nos adversaires. N'est-ce pas à la manière dont les cercles électoraux ont été formés qu'il faut attribuer l'échec de M. Steiner, le résultat général du canton de St-Gall, et certains résultats de l'Argovie? L'issue de la lutte n'aurait-elle pas été différente dans le canton de Neuchâtel divisé en deux cercles électoraux? Dans le Jura bernois, divisé suivant les affinités naturelles de sa population?

Il y a dans certains cantons, dans le nôtre principalement, un vent qui pousse à la conciliation et aux concessions vis-à-vis du parti radical. Ce qui se passe dans les régions fédérales doit donner à réfléchir. Est-ce bien le moment de désarmer et de proclamer la pacification générale, lorsque nos adversaires s'épuisent en expédients contre nous? Nous avons fait à la minorité révisionniste fribourgeoise la concession de lui donner un représentant au Conseil national : quel est le canton révisionniste qui ait accordé une pareille faveur à la minorité fédéraliste? Dans le canton de St-Gall où les deux opinions s'étaient équilibrées le 12 mai, combien a-t-on laissé de députés aux anti-révisionnistes. Nous craignons que le moment soit mal choisi pour se montrer généreux. La lutte commence à peine; on en peut deviner le résultat final, qui ne sera favorable ni à la liberté ni à l'avenir de la patrie. Dans cette position et en présence de cette éventualité, nous ne devons renoncer à aucun de nos avantages; mais plutôt répondre à ceux qui nous réclament des concessions pour les tourner à notre détriment: Vous êtes les plus forts, commencez et nous vous imiterons; nous suivrons vos conseils, si vous préchez d'exemple.

Le scrutin du 27 octobre a prononcé sur les destinées de la patrie; il a été ce qu'on a voulu qu'il fût. Il ouvre pour la Suisse une période d'agitations stériles, de luttes malsaines et finira par un acte de violence légale. La crise que nous traversons ressemble sous bien des rapports à celle qui précéda le

Sonderbund. Alors et maintenant, même répugnance du peuple à se laisser conduire là où l'on a voulu le mener: Que de peines n'eût-on pas à trouver une majorité contre les cantons défenseurs du pacte de 1815? Alors et maintenant, même exploitation des préjugés confessionnels et des antipathies protestantes contre le catholicisme. L'issue sera différente; les armes dénoueront le conflit, il y a 25 ans; cette fois ce seront des légistes qui embrouilleront tout et qui finalement gèleront tout. La domination des légistes et des bureaucrates est le commencement de la décadence des nations: voyez l'Espagne et voyez l'Autriche. Une nation sort quelquefois rajeunie, rarement affaiblie, des luttes civiles; elle ne résiste jamais au dissolvant d'une centralisation excessive et d'une législation antipathique à ses traditions.

### BULLETTIN POLITIQUE.

Fribourg, 29 octobre.  
 Le sort en est donc jeté! L'assemblée nationale va épuiser dans des discussions politiques stériles une partie de ce temps précieux qui lui reste pour réorganiser la France et l'arrêter, si possible, sur la pente de l'anarchie radicale. C'est le *Bien public* qui nous fait connaître à cet égard les intentions de la présidence, et qui nous indique comme questions urgentes, après la discussion du budget, le programme suivant :  
 « Proclamation de la république; nomination de M. Thiers comme président pour quatre à cinq ans et rééligible; nomination d'un vice-président de la république; création d'une seconde Chambre; loi électorale sur la base de l'âge électoral à 25 ans et de l'extension de l'obligation de la durée du domicile. »  
 Server-Pacha, le nouvel ambassadeur de Turquie, vient d'arriver à Paris, et a pris la direction de l'ambassade.  
 Le comte d'Arnim est attendu pour résoudre toutes les difficultés relatives à l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne.  
 Les dépêches télégraphiques de New-York signalent un premier envoi de 6 millions de francs pour Londres. La crainte de l'élévation de l'escompte par la Banque d'Angleterre diminue.

Pour toute réponse, elle se jeta dans les bras de Leyton et couvrit son visage de larmes et de baisers.

Avant que l'automne se fût écoulé, des spirales de fumée bleutée, s'échappant joyeusement des cheminées du manoir de Leyton, annonçaient que la vie était enfin rentrée dans ses salles mornes et désertes. Les haies, qui depuis longtemps poussaient au hasard, avaient été de nouveau soigneusement taillées, de manière à former des murailles de verdure, que diversifiaient çà et là de grands ifs auxquels le ciseau d'un savant jardinier avait donné un aspect étrange et fantastique; un fin gazon couvrait les pelouses, la terrasse était sablée, et, devant l'entrée du parc, un paon promenait fièrement son plumage aux mille couleurs.

Souvent, quand le soleil brillait, on voyait sortir du château un vieillard aveugle, appuyé sur le bras d'une femme qui guidait ses pas avec tendresse; un peu plus loin, Alice et Walter, dont le mariage avait été fixé aux fêtes de Noël, s'absorbaient dans un doux entretien qui leur faisait oublier les heures. Des hôtes nombreux allaient et venaient, égayant le château de leur présence; les pauvres affluaient aussi, et ils s'en retournaient consolés, emportant une aumône et de bonnes paroles. EMILE JONVEAUX.

A l'occasion d'un récent incident survenu au camp de Châlons, plusieurs journaux blâment l'incurie de l'administration militaire. Voici, sur cet incident, les renseignements contenus dans un communiqué officiel:

Jedi dernier, 80 infirmiers en armes, sous les ordres d'un sergent-major, étaient envoyés au camp de Châlons. Par suite d'un malentendu dans l'envoi de l'ordre, les infirmiers allèrent à Châlons même, et durent attendre dans la gare de cette ville le train qui devait les conduire au Mourmelon, station qui dessert ce camp. Pendant ce temps, au lieu de rester à la gare, plusieurs d'entre eux se répandirent en ville et allèrent dans des cabarets où se trouvaient des soldats allemands. Ceux-ci, étonnés de voir des soldats français en armes, avisèrent leurs officiers qui, pour prévenir tout conflit, firent désarmer les infirmiers. Les infirmiers rentrèrent à la gare et, à leur départ pour Mourmelon, leurs armes leur furent rendues. Un d'eux qui avait bousculé une sentinelle allemande fut condamné par les autorités allemandes à trois jours de prison.

A son arrivée au camp de Châlons, le sergent-major qui commandait le détachement a été condamné à quinze jours de prison pour n'avoir pas retenu ses hommes à la gare de Châlons. L'infirmier qui avait bousculé la sentinelle allemande a été condamné par l'autorité française à 15 jours de prison.

Les termes définitifs de l'évacuation sont arrêtés. Les autorités françaises n'ont pas voulu laisser commencer le mouvement avant d'avoir un engagement écrit des autorités allemandes que les baraquements étaient acceptés. Le mouvement est activé, grâce au bon vouloir du général Manteuffel. La brigade bavaroise qui occupait le camp de Châlons, a dû quitter ce poste ce matin pour aller dans les Ardennes. Un bataillon seulement restera, sur la demande des autorités françaises, pour veiller à la garde du camp, jusqu'à l'arrivée des troupes françaises qui ne se rendront au camp de Châlons qu'après l'évacuation complète de Reims.

Lundi, 4 novembre, est le délai définitif auquel les dernières troupes allemandes devront se mettre en marche, laissant libres la Marne et la Haute-Marne.

Le prince royal de Prusse a répondu à une adresse qui lui a été présentée par le magistrat de Berlin à l'occasion du jour anniversaire de sa naissance par une lettre portant la date du 26, et qui contient le passage suivant :

« Si le magistrat de Berlin rappelle les nombreuses marques de sympathie que j'ai reçues pendant mon voyage au travers du Sud de l'Allemagne, je puis dire avec une entière satisfaction que ces témoignages ont avant tout confirmé ma conviction que l'unité allemande est dès maintenant assez forte pour défier tous les orages intérieurs ou extérieurs. Dans la conscience de notre force, nous devons espérer que nous pourrions achever pacifiquement notre œuvre, afin que l'Empire reconstitué participe en toutes ses parties aux bienfaits qu'un Etat prospère assure à ses citoyens. »

La Chambre des seigneurs, lundi, a continué la discussion par articles du projet de loi sur les Cercles; elle a adopté le paragraphe 26 d'après la proposition de sa commission. Un amendement de M. de Baumstark, concordant avec la rédaction votée par la Chambre des députés, a été rejeté par 83 voix contre 60, après une vive discussion et malgré l'énergique opposition des commissaires du gouvernement.

Ensuite, la Chambre des seigneurs a adopté les articles 23 à 35, et 46, 47 de la loi sur les cercles conformément aux propositions de sa commission.

Dans la discussion des articles suivants de la loi, M. Baumstark a proposé le rétablissement des articles 51 à 54 supprimés par la commission.

### 29 Feuilleton de la LIBERTÉ.

## Alice Leyton.

— Marguerite, votre femme! dit elle en tombant à genoux aux pieds de Leyton; votre femme qui ne protestera pas en vain de son innocence, que vous croirez quand elle s'affirmera, devant le Dieu vengeur des parjures, qu'elle a le droit de porter votre nom sans rougir.  
 Leyton essaya de répondre, mais si grande était la violence de son émotion, qu'aucun son ne sortit de ses lèvres.  
 — Me rendez-vous votre estime, votre amour? . . . Ou bien serez-vous seul à me refuser toute justice? . . .  
 — Ce départ précipité, qui ressemblait à une fuite . . .  
 — Ma sœur mourante m'appelaît auprès d'elle; je n'eus que le temps d'arriver pour recevoir son dernier soupir et recueillir l'héritage qu'elle voulait me léguer, son fils unique Walter. Il est en ce moment à Londres avec moi.

— Non, non, murmura Leyton; je ne puis avoir été si injuste! J'ai eu des preuves.  
 Atterrée devant cette incrédulité opiniâtre, lady Leyton se taisait. Alice s'avança près de son père, et tirant un papier de son sein :  
 — Moi aussi, je vous apporte des preuves. C'est la lettre adressée par ma mère au misérable qui l'avait offensée. Interrompue, sans doute, au moment où elle l'écrivait, par le message de sa sœur, elle oublia tout le reste, et ce billet ne fut point remis. Je l'ai retrouvé hier dans un de ses coffrets. Lisez-le à mon père, mistress Newberry.  
 Cette lettre était le cri d'indignation d'une âme pure qui se trouve pour la première fois en présence du vice. Jamais la vertu n'avait pris un langage plus énergique et plus touchant. Quand la lecture fut achevée, lady Leyton reprit avec tristesse, en s'adressant à son mari :  
 — Peut-être douterez-vous encore; peut-être croirez-vous à une ruse de l'amour filial. S'il en était ainsi, faites examiner ce billet par une personne qui ait votre confiance: faites en comparer l'écriture, jaunie par le temps, avec celle des lettres que je vous adressais quand vous m'estimiez et que vous aviez foi dans mon amour . . .  
 — Assez! pardonne-moi, ma pauvre et bien-aimée Marguerite! J'ai été cruel; mais j'ai tant souffert!

Le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il ne croyait plus, en raison des décisions prises jusque-là par la Chambre, que la loi pût arriver à bon port; mais qu'il ne voulait pas négliger cette dernière occasion d'obtenir un tardif accord entre les deux Chambres, et il a recommandé, dans ce but, l'adoption de l'amendement de M. Baumstark. Malgré cette intervention du ministre, l'amendement a été rejeté par 87 voix contre 55.

Il n'est pas probable que ce petit conflit se dénoue au profit de la Chambre des seigneurs.

## CONFÉDÉRATION.

D'après des communications venues de France, le gouvernement de Washington se disposerait à frapper d'une surtaxe de pavillon de 10 0/0 sur la valeur, toutes les marchandises, quelle que soit leur provenance, qui sont transportées aux Etats-Unis par les vaisseaux français, et cela comme représailles de la surtaxe de pavillon imposée par le gouvernement français, sur les sucres de Cuba, transportés en France par les vaisseaux américains. Cette nouvelle, si elle se réalisait, ayant une grande importance pour la Suisse, le Conseil fédéral a chargé le consul général suisse à Washington de prendre des renseignements à cet égard et de lui faire rapport.

Un chevalier d'industrie français circulait ces derniers temps en Suisse, vendant sous le nom « d'eau argentine », à 5 fr. le flacon, une préparation chimique composée d'acide sulfurique et d'oxyde de vit-argent, dont la valeur réelle peut être estimée à 50 centimes. Cette eau, destinée à argenter les couverts et objets de ce genre, n'a en réalité aucune autre vertu, si ce n'est celle d'empoisonner très-promptement ceux qui se servent des objets argentés avec ce procédé. La police fera donc bien de prévenir la propagation de cette industrie dangereuse.

## NOUVELLES DES CANTONS.

**Berne.** — Vendredi dernier la Société du Jardin d'enfants à Biene se constituait définitivement en nommant un comité composé de MM. Perret-Gentil, Kempf-Tièche, Ph. Ritter et E. Guerne. La somme nécessaire pour couvrir les frais de fondation fut souscrite séance tenante. L'école sera ouverte vers le milieu de novembre avec trente six enfants, le local ne permettant pas d'en recevoir un plus grand nombre. Le traitement annuel de l'institutrice a été fixé à fr. 1,400 et l'écolage mensuel à fr. 5 par enfant. L'on espère qu'au printemps l'on pourra trouver un local assez vaste pour recevoir tous les enfants qui se présenteront.

— La réunion des chrétiens libéraux a eu lieu le 22 et le 23 octobre à Berne. Le plus intéressant de cette séance a été la lecture, puis la discussion d'un rapport de M. le pasteur Chantre sur la question ecclésiastique dans la Constitution fédérale.

En voici les points principaux : Une Constitution fédérale qui veut se maintenir à la hauteur des temps modernes doit garantir :

1° La liberté de religion et de conscience dans les limites de la morale et de l'ordre public, limites dont l'Etat est juge d'après les principes qui sont à la base et non d'après telle ou telle doctrine religieuse.

2° La séparation des domaines religieux et civil, en ce sens que la jouissance et l'exercice des droits politiques doivent être indépendants de la croyance religieuse. La liberté pour chacun de participer ou non aux institutions religieuses ou ecclésiastiques doit être proclamée.

3° La séparation de l'Ecole et de l'Etat. En outre, la Constitution fédérale suisse doit poser en principe que la Confédération et les cantons ne reconnaissent aucune autorité ecclésiastique qui ne tienne pas son pouvoir des citoyens qui appartiennent à l'Eglise que représente cette autorité.

Ce dernier point est dirigé contre l'Eglise catholique. MM. les protestants, libéraux ou autres feraient bien de s'aviser de leurs affaires et de nous laisser en paix.

**Vaud.** — Nous nous empressons de reproduire la rectification suivante :

Echallens, le 26 octobre 1872.

A la rédaction de la Gazette de Lausanne.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez reproduit, dans le numéro du 24 octobre de votre journal, un article de l'*Indépendant* ayant pour titre : *Un petit Mortara au canton de Vaud*, lequel article met à la charge d'un des curés du district

d'Echallens le fait qu'un enfant né d'un père protestant et d'une mère catholique aurait été baptisé « contre la volonté expresse du père avec le consentement forcé de la mère. »

Les soussignés, curés des six seules paroisses catholiques du district d'Echallens, déclarent qu'aucun fait semblable ne s'est passé dans leurs paroisses.

En conséquence, ils laissent l'auteur du dit article sous le poids de sa calomnie.

Nous vous prions, M. le rédacteur, de bien vouloir publier cette protestation dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, et d'agréer, etc.

Doyen LONGCHAMP, curé de Bottens.  
E. JORAND, curé de Villars-le-Terroir.  
N.-F. LONGCHAMP, curé d'Assens.  
B.-S. FAVRE, curé de Poliez-Pittet.  
DUC, curé d'Echallens.  
FERNEX, curé de Bretigny.

— M. le conseiller d'Etat Buchonnet avait, dans le temps, proposé au Grand Conseil vaudois de passer un concordat pour la pratique de la médecine. Une commission médicale, composée des docteurs Morax, Recordon, Rouge, Brière et Fonjallaz, appelée à s'occuper de cette question, s'est prononcée différemment : elle est pour le libre exercice de la médecine.

**Genève.** — On a vu arriver ces derniers temps à la gare de Genève plusieurs wagons d'énormes canons venant de France; ces pièces paraissaient, d'après leurs formes et leur état de vétusté, avoir appartenu à l'artillerie de terre et à la marine françaises du commencement de ce siècle ou même du siècle dernier. Ces canons étaient à destination de l'usine de la Clouvenrière où ils doivent être transformés par les fourneaux en pièces de pressoir, charnues, etc.

Quel heureux jour serait celui où l'on pourrait transformer ainsi en instruments d'agriculture tous les canons dont on remplit les arsenaux!

— Résultat officiel des élections du 27 octobre 1872 :

MM. Carteret, 7,275 voix; Challet-Venel, 6,695; G. Pictet, 6,204; Vautier, 6,007.

Ont obtenu des voix :  
MM. Friderich, 2,813 voix; Martin, 2,151; Ducret, 1,322.

— « Genève, dit la Suisse radicale, a parfaitement prouvé par son vote qu'elle ne veut point suivre les révisionnistes dans la voie où ils se sont jetés si inconsidérément tout en déclarant d'autre part qu'elle ne cessera pas de marcher dans la voie du progrès. »

Si nos concitoyens catholiques, se laissant entraîner par des rancunes personnelles, se fussent séparés de nous en cette circonstance en portant leurs voix sur des candidats de même religion qu'eux, que s'il était advenu de nous! Divisés, les fédéralistes eussent succombé et les révisionnistes, profitant de cette fâcheuse circonstance, auraient envoyé au Conseil national des députés représentant non pas la majorité du peuple genevois, mais étant la preuve incontestable de nos divisions intestines.

Assurément les 7,278 voix données à M. Carteret lui sont acquises par la majorité du parti protestant, mais combien cette majorité n'est-elle pas étonnante, si les catholiques lui eussent, sans distinction, donné leurs suffrages.

En effet, ce qui distingue surtout ces élections de celles du 12 mai, c'est le chiffre assez considérable des abstentions, puisque au lieu de 12,438 votants, il n'y en a eu cette fois que 8,397.

Est-ce à dire qu'à l'agitation produite par le projet de révision du mois de mars dernier, ait succédé l'indifférence. Non point; seulement la question professionnelle a empêché ce scrutin d'être aussi fréquenté que le dernier. Voilà la vérité.

Malgré cela, nous ne pouvons que nous réjouir de ce vote, qui prouve une fois de plus encore combien le projet des révisionnistes a peu rencontré d'adhérents parmi nous.

## CANTON DE FRIBOURG.

Dimanche matin, pendant l'office, un incendie, que l'on attribue à la malveillance, a dévoré une maison dans la commune de Bonfontaine. Un jeune enfant a été gravement brûlé et son sort inspire des inquiétudes.

On nous écrit :

« Vous qui occupez un certain nombre d'ouvriers, sauriez-vous me dire, Monsieur le rédacteur, comment les bulletins du vote leur ont été distribués? Si je vous adresse cette demande, c'est que, d'après mes informations, la distribution des bulletins n'a pas été faite partout de la même manière. Dans

des ateliers qui sont dirigés par un radical, les ouvriers ont reçu leur carte à l'atelier même et par l'intermédiaire de leur patron; on a au contraire porté à domicile les cartes destinées à des ouvriers travaillant dans les ateliers dont le chef est conservateur. Pourriez-vous m'expliquer cette différence? »

Autre question.

L'atelier le plus important de notre ville est celui du chemin de fer; c'est aussi celui dont tous les employés supérieurs appartiennent notoirement à l'opinion radicale. Or, non-seulement les ouvriers occupés aux ateliers du chemin de fer ont reçu les cartes de vote par l'intermédiaire de leurs contre-maitres et des employés du bureau; mais encore, ces cartes étaient déjà remplies et portaient naturellement les noms des candidats de la liste radicale.

Vous savez, Monsieur le rédacteur, que les bulletins devaient être manuscrits, et qu'il n'en a été distribué qu'un seul exemplaire à chaque électeur. Les ouvriers de la gare recevant leur bulletin rempli, étaient contraints de le déposer tel quel dans la votation ou de s'abstenir. C'était donc une pression exercée sur eux par leurs supérieurs.

Or, quand on songe que le chemin de fer a été payé par le peuple fribourgeois, catholique et conservateur, et qu'il a coûté plus de trente millions, ne trouvez-vous pas que nous avons payé un peu cher l'avantage d'avoir un nid de radicaux à côté du ruisseau de Pérolles? X. Y. Z.

Note de la rédaction. — Les renseignements recueillis par nous concordent avec ceux de notre correspondant. Ce n'est pas à nous que les cartes destinées à nos ouvriers ont été remises, elles ont été déposées au domicile des destinataires.

Quant à ce qui s'est passé à la gare, nous n'en sommes nullement surpris; c'est la continuation des procédés employés le 12 mai et démentis par les intéressés. Cette fois, il y a un fait matériel et des pièces de conviction recueillies; le démenti sera donc plus difficile. Il faut qu'une bonne fois on en finisse. Si Messieurs les radicaux veulent le chemin de fer pour eux, qu'ils paient au canton les trente et quelques millions qu'il a coûté; sinon, qu'ils ne s'étonnent pas si l'opinion publique indignée fait une bonne fois nettoyer ces étables d'Augias!

L'administration des chemins de fer de la Suisse occidentale informe le public que l'horaire actuel des trains est maintenu jusqu'au 10 novembre prochain, à l'exception des trains suivants, qui sont supprimés à dater du 1<sup>er</sup> novembre.

Ces trains sont :  
Train n° 1, partant de Lausanne pour St-Maurice à 5 h. 30 m. du matin.  
Train n° 16, partant de St-Maurice pour Lausanne à 7 h. 25 m. du soir.  
Train n° 17, partant de Genève pour Lausanne à 8 h. 50 m. du soir.  
Train n° 18, partant de Lausanne pour Genève à 10 h. 40 m. du soir.  
Train n° 51, partant de Neuchâtel pour Neuveville à 5 h. 15 m. du matin.  
Train n° 64, partant de Neuveville pour Neuchâtel à 9 h. 43 m. du soir.  
Train n° 53, partant de Lausanne pour Yverdon à 4 h. 50 m. du matin.  
Train n° 62, partant de Yverdon pour Lausanne à 9 h. 29 m. du soir.

Le service d'hiver commencera le 10 novembre, suivant les publications qui seront faites ultérieurement.

## Résultat des élections.

District de la Gruyère.  
M. Jaquet 2600 voix.  
Wuilleret 2494 »  
Grand 2491 »  
Ont obtenu du vote :  
M. Clément 251  
Sciobert 509  
Leuenberger 468  
Robadey, avocat 172

District de la Glâne :  
M. Wuilleret, avocat 2377  
Jaquet, cons. d'Etat 2389  
Grand, président 2414  
Ont obtenu de vote :  
M. Clément, Philippe 75  
Sciobert 38  
Leuenberger 27  
Badoud, notaire 26  
Robadey, avocat 18

District de la Veveyse.  
Votants 1638.  
M. Wuilleret, avocat 1596 voix  
Jaquet 1593 »  
Grand, président 1595 »  
District de la Sarine.  
M. Weck-Reynold 3779 voix  
Vissaula 3647 »

Chaney, député 3720  
Ont obtenu des voix :  
M. Broye, avocat 658  
Engelhardt, Oscar 591  
Marmier, rédacteur 586  
Monney-Macherel 60

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

### Lettres de Paris.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 27 octobre 1872.

Les membres de la gauche songent en ce moment à reprendre un projet qui avait déjà été ébauché, je crois, par un député de Lyon, M. Leroyer. Il s'agirait de considérer la République de 1870-71-72 comme la continuation légitime de la République de 1848, et l'empire comme un pouvoir usurpateur et illégal. Dans ce système, la Constitution de 1848 reprendrait force de loi et toutes les institutions d'alors remises en vigueur. On disait hier que ce projet rallierait la fraction dissidente du centre droit qui obéit aux inspirations de M. Casimir Périer. Seulement, ces nouveaux convertis demanderaient comme condition expresse de leur adhésion, le renouvellement partiel de l'Assemblée. M. Thiers consulté par l'honorable député de l'Aube, a demandé quelque temps pour réfléchir. Les familiers de la Présidence prétendent que le chef du pouvoir exécutif n'est pas complètement convaincu de l'opportunité de ces projets, et qu'en tout cas, il dési- rerait, qu'avant de les produire, on attendît la discussion de la loi électorale. Ce délai ne fait pas l'affaire de la gauche. Il est hors de doute, maintenant, que la question de la vice-présidence sera posée dans les premiers jours de la session. Un certain nombre de députés émettront l'avis qu'en cas de vacances du pouvoir, le Président de l'Assemblée doit être investi par intérim de la magistrature suprême de la République. Ce projet ne rencontrerait pas, dit-on, beaucoup de contradicteurs.

Je vous ai fait part, dans le temps, de la résolution adoptée par 46 députés de la gauche de donner en masse leur démission, si l'Assemblée refusait de se dissoudre. Les organes officieux de la gauche s'empressent de démentir cette nouvelle, mais je me gardai bien d'enregistrer leur démenti, voulant attendre qu'un désaveu plus net émanât des intéressés eux-mêmes. Or ce désaveu n'est pas venu, et il ne viendra peut-être pas. Les élections de dimanche dernier ont donné, en effet, plus d'assurance que jamais aux membres du parti gambettiste, lesquels espèrent être réélus en masse aux prochaines élections. Aussi persistent-ils jusqu'à présent dans leur première résolution. Mais, d'un autre côté, j'apprends que le gouvernement est décidé à combattre avec énergie toutes les tentatives qui auraient pour but de provoquer une dissolution, que, dans ce moment, il considérerait comme impolitique, et à tous les points de vue fâcheuse.

Ce matin tous les journaux contiennent une note rédigée presque en termes identiques, note de laquelle il résulte qu'à la réception d'hier à l'hôtel du Quai d'Orsay, notre ministre des affaires étrangères s'est particulièrement entretenu avec MM. Nigra et Olozaga. Qui a pu fournir cette note? Est-ce le secrétaire de M. de Remusat, à moins toutefois que ce ne soit M. Nigra, ce qui est plus vraisemblable.

Aujourd'hui se réunit à l'Institut, la commission chargée de nommer le nouveau directeur de l'Ecole française de Rome; M. Helberet le directeur actuel, ne sera certainement pas élu. Parmi les candidats qui paraissent avoir le plus de chances, on parle de M. Lebel, architecte des Tuileries.

Une nouvelle qui serait très importante prête au comte de Paris l'intention de faire prochainement une déclaration politique, sous forme de lettre adressée à M. d'Haussonville. Dans cette lettre il se séparerait complètement du comte de Chambord et renoncera à jamais toute espérance de fusion. Si graves que soient les reproches mérités par les princes d'Orléans, nous ne pouvons nous résoudre à regarder comme vraisemblable une pareille nouvelle.

Un journal attribué à M. Cuvillier Fleury, l'article du journal des *Débats*, sur les pénitenciers, article d'un esprit misérablement voltairien. M. Cuvillier Fleury est, dit-on, désolé de la paternité qu'on lui attribue et l'a fait démentir. Ceux qui ont l'habitude de la rédaction des *Débats* avaient cru reconnaître, en effet, le style et le fiel d'impunité qui caractérise le talent de M. Ernest

Bersol, directeur de l'école normale supérieure. On a parlé, il y a quelques jours, du rétablissement imminent de la commission de colportage. Cette nouvelle n'est pas tout à fait exacte; on s'occupe seulement d'un projet qui conférerait à la direction actuelle de la presse une partie des attributions de l'ancienne Commission.

**Lettres de Rome.**

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 22 octobre. Ce matin vers 9 heures, tous les patriotes (environ 300) qui ont osé affronter l'humidité de l'air et la boue du chemin, se sont rendus processionnellement ou en « pèlerinage », comme dit un journal libéral des plus sérieux : la *Riforma*, aux Monts Parioli. Si vous aviez rencontré sur la route de Villa Glori cette troupe de « pèlerins » aux figures très-peu plaisantes, bannières en tête et gendarmes en queue, si vous aviez pu entendre leurs propos entremêlés de blasphèmes et de cris sauvages, vous auriez cru difficilement que le terme de « pèlerinage » était une tombe, et son but un tribut de gloire à rendre à un « martyr » de la patrie. Arrivés sur le lieu qui fut le théâtre d'une victoire glorieuse pour les troupes pontificales et d'une terrible défaite pour les adeptes de Garibaldi, tous ces « patriotes » ont salué d'une voix « l'autel de la liberté »  *vulgo*  l'olivier historique au pied duquel tomba un malheureux sectaire envahisseur sacrilège des Etats de l'Eglise : Enrico Cairoli. Des orateurs dignes de leur sujet ont rappelé dans des violentes paroles la triste histoire du héros, sans oublier d'en faire la parallèle avec les gouvernants du jour et d'exciter ainsi à la révolte des cœurs qui n'y sont déjà que trop enclins. Nous croyons utile de traduire à vos lecteurs quelques passages de ces oraisons funèbres, ils y verront des symptômes alarmants de l'avenir, peu lointain peut-être, qui nous est réservé :

« Pour ne pas être long, a dit le citoyen Amadei après une longue tirade, je m'étendrai point à démontrer que le système de gouvernement actuel est la négation de la vraie civilisation. Je me bornerai à rappeler après deux ans que nous sommes à Rome on n'a pas encore obtenu la suppression de ces innombrables foyers de paresse et d'immoralité, je veux dire les corporations religieuses. (Applaudissements frénétiques !!)

« Mais pour que l'avenir ne ressemble pas aux deux années écoulées, il faut avant tout que nous soyons étroitement unis... Le jour où toutes les forces de la démocratie pourront être opposées aux forces coalisées (sic) de la réaction et de la consoriserie, nous réaliserons le but pour lequel le chemin de Rome a été semé de cadavres, ce but pour lequel la famille Cairoli a sacrifié tout ce qu'il y a de plus cher au monde. »

Un autre orateur, le citoyen Luciani, rédacteur de la *Capitale*, a prononcé des paroles encore plus violentes :

« Citoyens! a-t-il dit, lorsque une tentative liberticide sera sur le point de s'effectuer, nous viendrons à la villa Glori, et sur cette terre qui a été baignée du plus noble sang italien, nous apprendrons (à qui? à la France??) que l'Italie ne s'est point faite pour maintenir le Pape-Roi et les *fraterie* (terme de mépris signifiant les corporations religieuses) et les *jesuites* et les *consorts*; nous apprendrons (à qui? encore une fois) que les monarques et les puissants qui marchent avec le passé périront devant la lumière de l'avenir. »

Ces paroles ont été librement prononcées et chaleureusement applaudies en présence des gardes de la questure et des gendarmes qui avaient escorté les « pèlerins. »

**Lettres de Constantinople.**

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Khalil-Chérif-Pacha, le nouveau ministre des affaires étrangères, a su conquérir, tout d'un coup, les sympathies de tout le monde à Constantinople. Le corps diplomatique est charmé de l'affabilité et de la courtoisie de ses manières : les fonctionnaires de la Sublime Porte ne tarissent pas d'éloges à son égard, et le sultan l'a pris en grande amitié. Voilà de quoi mener loin un homme. Sa hauteesse vient de faire remettre au successeur de Djémil-Pacha, les insignes en brillants de la grand-croix de l'Osmanli, ce qui est une marque d'une faveur exceptionnelle. On dit même, dans quelques cercles, qu'il se pourrait bien que Khalil-Pacha ne restât pas

longtemps aux affaires étrangères, et que, sans avoir besoin pour cela d'intriguer le moins du monde, le poste de Grand-Vizir, lui fût confié avant peu. Quant à Midhat-Pacha, qui n'a pas cessé d'inspirer confiance au public, mais dont la tâche a été rendue fort difficile, il serait appelé à la présidence du Conseil d'Etat. Cette institution, de date encore récente, recevrait de plus larges attributions et deviendrait quelque chose comme une chambre haute qui aurait particulièrement pour mission le contrôle des finances. Dans cette nouvelle position, et avec des pouvoirs parfaitement déterminés, Midhat-Pacha pourrait rendre de grands services au pays.

Server-Pacha quittera Constantinople dans quelques jours pour aller prendre possession de l'ambassade ottomane à Paris. Peut-être, comme il n'est qu'un écho, ses sentiments à l'égard de la France se sont-ils modifiés? Toutefois je persiste à penser qu'on aurait pu faire un meilleur choix.

Je ne sais si la nomination de Khalil-Chérif-Pacha, au ministère des affaires étrangères, et la grande faveur dont ce ministre jouit auprès du sultan, ont occasionné quelques ennuis au vice-roi d'Egypte; mais son principal conseiller, Nubar-Pacha, resté à Constantinople après le départ de Son Altesse s'y trouve encore, se remue énormément et à d'assez fréquents et assez longs entretiens avec le général Ignatieff. La Russie, et particulièrement l'ambassadeur de cette puissance près la Sublime Porte, sont d'un précieux secours, dans les grandes occasions pour la politique égyptienne. Mais, je ne pense pas que le khédive ait, pour le moment, des motifs de se plaindre de Constantinople, bien au contraire, car le sultan lui a accordé, il n'y a encore que quelques jours, et par un firman impérial, l'autorisation de contracter des emprunts à l'étranger, sans avoir besoin pour cela de la sanction de la Sublime Porte.

**France.** — Le 26 octobre, a dû être effectué le dernier à-compte restant à payer sur le demi-milliard assurant l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne, par les correspondants des grands établissements financiers français que le gouvernement avait chargés de cette opération.

On comprend, dès lors pourquoi les Prussiens mettaient si peu d'empressement à se retirer; mais ce que l'on comprend moins, c'est qu'on ait cherché à tromper le public sur les causes du retard dans l'évacuation, et surtout que l'Agence Havas ait annoncé, chaque jour, depuis près d'un mois, que la retraite des Prussiens était un fait accompli dans la Marne et la Haute-Marne.

**Rome.** — M. le comm. Gadda, commissaire du gouvernement pour les travaux de transfert de la capitale, vient de présenter au ministre des travaux publics une relation ou compte-rendu des dépenses faites jusqu'ici pour l'installation à Rome des diverses administrations. Bien que l'installation soit loin d'être complète et définitive, les fonds désignés pour le transfert sont déjà plus qu'épuisés, attendu que le total des dépenses s'élève à 17 millions 117,226 fr. Et pourtant le ministère de la guerre, celui de l'instruction publique, la direction générale des télégraphes et l'administration des postes n'ont encore que des bureaux provisoires. Décidément la capitale de l'Italie a force de voyager s'est embourbée dans une route provisoire. Quelle en sera l'issue?

**Angleterre.** — Les membres du club-géographique ont offert un banquet à M. Stanley, et, comme on peut le penser, il y a été surtout question du docteur Livingstone. Le héros de la fête, en répondant au toast porté en son honneur, a annoncé que le voyageur ne voulait pas revenir en Angleterre avant d'avoir fini ses recherches sur les sources du Nil. Cela lui prendra peut-être deux ans. Il était du reste dans les meilleures conditions pour accomplir cette tâche. A l'époque où M. Stanley l'a quitté, il était aussi bien pourvu que s'il avait quitté Zanzibar pour une nouvelle expédition. Il avait avec lui une escorte de 70 soldats, 16 sacs de verroterie, aussi utiles dans l'intérieur de l'Afrique que les banknotes en Angleterre, et 4,000 mètres de drap qui lui suffiront longtemps pour ses échanges. Tout le monde doit donc s'attendre, selon lui, à la réussite complète de l'entreprise.

— Le lord-maire a annoncé à l'Assemblée des Aldermen qu'il avait reçu la première dépêche expédiée de l'Australie en Angleterre, immédiatement après l'achèvement de la pose des câbles. Cette dépêche, adressée par le maire d'Adelaido au lord-maire de Londres, félicitait le commerce anglais de pouvoir communiquer désormais

en moins de trois heures avec une des plus importantes colonies anglaises, située à plus de cinq mille lieues de distance. Le maire de Londres a immédiatement envoyé sa réponse à son collègue d'Australie.

La cour des Aldermen a décidé que la copie des deux dépêches serait conservée dans les archives.

**Allemagne.** — On prétend que le prince de Bismark s'est fait fabriquer un assez étrange blason. Au milieu se trouvent exposées les anciennes armes de la famille Bismark, soulevées par deux hérauts représentant l'Alsace et la Lorraine, dont ils portent les armes. Tout ceci entouré de drapeaux, savoir : deux drapeaux danois en haut; à gauche, deux drapeaux autrichiens; à droite, deux drapeaux tricolores français. Le tout est encadré par l'Arc-de-Triomphe des Champs-Élysées. Il paraîtrait, d'après cela, que le chancelier allemand se fait gloire de l'entrée des troupes allemandes dans Paris, dans les conditions que l'on sait, et qui n'avaient absolument rien de triomphal. Quoi qu'il en soit, comme la nouvelle est donnée par la *Gazette de Spener*, organe particulier de M. de Bismark, nous sommes bien obligés d'y accorder confiance.

**Bavière.** — Le roi de Bavière paraît condamné à baisser pavillon devant son terrible suzerain.

Le dernier numéro du journal militaire officiel de Berlin ou *Armee-Verordnungs-Blatt*, annonce :

1° Que les sujet bavares sont libres d'accomplir leur temps de service légal dans l'armée prussienne, et réciproquement, les sujets prussiens peuvent servir dans l'armée jadis bavaise;

2° Les corps d'armée bavares, wurtembergeois, saxons, badois et les contingents des autres confédérés ou plutôt vassaux de l'empire, sont tenus de mettre sur les drapeaux et étendards, à côté de leurs couleurs nationales, les couleurs... PRUSSIENNES.

**Prusse.** — La police prussienne continue à faire parler d'elle : elle vient d'accomplir un de ses plus glorieux exploits à Göttingen dans le Hanovre, en faisant briser et enlever trois médaillons qui représentaient des membres de la famille royale de Hanovre et qui ornaient le monument élevé aux soldats hanoviens tués à Langensalza, en 1866, en combattant contre la Prusse.

La *Gazette de Francfort* est poursuivie pour avoir exprimé l'avis que c'est là un acte mesquin inspiré par la passion politique.

C'est là une magnanimité digne de ces Vandales qu'on appelle les Prussiens.

**Autriche.** — D'après le recensement qui a été terminé hier, Vienne, avec faubourgs et environs, compte 901,380 habitants, y compris les étrangers et sans la garnison. Vienne compte aujourd'hui 311,248 habitants de plus qu'en 1857, et 90,638 de plus qu'en 1869. Depuis quinze ans, la population de la ville a donc doublé. Du reste, ce n'est pas là un cas isolé.

Toutes les grandes villes de l'Europe augmentent considérablement en population depuis quelques années, ainsi Londres, Berlin, Paris même, bien que son développement ait été arrêté par le coup horrible qui l'a frappé.

Il ne manque aujourd'hui à Vienne que 98,620 habitants pour faire le million; si l'augmentation continue dans les mêmes proportions, dans quatre ans Vienne aura atteint ce chiffre.

— On nous signale de Prague une éloquente protestation du vieux patriote Palacky contre les efforts que fait en ce moment le gouvernement autrichien pour germaniser toutes les provinces occidentales de la monarchie et pour étouffer de ce côté de la Leitha toutes les nationalités non allemandes. L'éminent historien de la Bohême flétrit en même temps la politique de M. de Bismark : « Je regrette, dit-il, que la devise de nos victorieux voisins du nouvel empire : « La force prime le droit, » se répande de plus en plus dans le monde et menace, non-seulement de rejeter l'Europe dans la barbarie, mais aussi de la noyer dans le sang. Quant à moi, ajoute M. Palacky, les nouveaux Tamerlans ne me persuaderont jamais de la solidité de leur œuvre infernale; elle finira comme l'œuvre de leurs devanciers, et la malédiction des peuples actuels et des générations à venir ne pourra pas même la sauver de l'oubli. L'étincelle divine qui se manifeste dans l'esprit humain ne pourra jamais être éteinte. Mais le culte de la lumière contre les ténèbres est nécessaire; c'est la lutte du droit contre la force, de la justice contre la colère bestiale. »

**Etats-Unis.** — Nous tirons le récit suivant d'une lettre adressée de Manitoba, le

4 septembre 1872, au *Nouveau Monde* de Montréal (n° du 20 septembre).

« Le 28 août dernier, les Sioux et les Sauteux se sont réunis à Pembina, pour renouveler la paix entre eux et la renouveler avec les métis et les Américains.

« Plusieurs chefs Sioux, accompagnés de leurs guerriers, étaient venus du Fort-Potter avec des recommandations de leur agent.

« Les chefs sauvages de Saint-Joseph, de Pembina, de la montagne à la Tortue, les trois chefs de la Rivière aux Roseaux, tous suivis de leurs soldats, enfin les principaux métis de Pembina, et une foule d'autres personnes venues là sans dessein, composaient cette grave assemblée, une des plus imposantes du genre.

« Ils se rangèrent en cercle, et le calumet traditionnel, allumé par un chef sioux, fit le tour de l'assemblée. Après cette cérémonie indispensable, un chef sioux, vêtu en drap fin et couché sur un riche tapis comme un Turc sur son divan, se leva et prit la parole.

« Il témoigna d'abord de son bonheur de voir un missionnaire présent à l'assemblée, et le pria de vouloir bien adresser, lui missionnaire et le représentant de Dieu, quelques paroles à ses frères. Le R. P. Simonnet, qui effectivement était là, parla en sauteux, et quand il eut fini, le Sioux reprit la parole.

« Il dit que Dieu les voyait et qu'il était témoin de leur sincérité. — Nous venons, dit-il, toucher la main à tout le monde en signe d'alliance. Nous, sauvages, sommes petits, faibles et sans esprit. Mais notre Grand Père (le président américain) est fort et grand. Il faut bien se soumettre à ses lois ou mourir. Voyez, dit-il aux Sauteux, comme je suis vêtu. Si vous voulez être bien, faites comme moi : travaillez, bâtissez et semez. Mon Grand Père est fort assez pour soulever la terre. Je fais ce qu'il me dit, et je vis content. Si vos jeunes gens n'ont pas de filles pour se marier, qu'ils viennent chez nous en prendre; de la sorte nous serons tous parents et bons amis. »

« Un chef sauteux répondit à ce discours à peu près dans les termes suivants : — Tu nous dis que ton Grand Père est fort. Eh bien nous, notre Grand Mère (la reine Victoria) est forte aussi. Elle va changer la face de notre pays; elle veut faire un chemin de fer pour nous apporter bien des choses. Ton Grand Père en fait aussi bâtir un; mais dis-lui de ne pas nous apporter par là l'eau de feu qui nous fait tant de mal. »

« Enfin, les discours se succédèrent pendant plusieurs heures, puis le calumet fut de nouveau fumé, et l'assemblée se sépara, après avoir juré de conserver la paix. Voilà comme les princes du sang font les traités dans le Nord-Ouest. »

**DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES.**

(Service spécial.)

MADRID, 28 octobre.

Les bureaux du congrès ont autorisé la lecture de la proposition de mise en accusation du ministre Sagasta, qui sera discuté lundi.

GUMBINNEN, 28 octobre.

Un arrêté du gouvernement impose, par précaution contre l'invasion cholérique, une quarantaine de cinq jours à Schmallenkingen pour tous les bâtiments polonais allant à Memel.

MADRID, 28 octobre.

Le directoire fédéral a convoqué pour le 17 novembre une assemblée du parti républicain; il lui soumettra sa conduite; il désapprouve l'insurrection, et nie toute intelligence avec la république conservatrice et unitaire; il ne voit aucun engagement avec les radicaux et il se plaint des attaques dirigées contre le directoire fédéral.

NAPLES, 28 octobre.

La revue de la flotte, que vient de passer le roi Victor-Emmanuel, a complètement réussi et a été magnifique. La mer était calme et la foule immense.

Le roi et le duc de Gènes, embarqués sur le *Messagerio*, assistaient à la revue de la flotte, divisée en trois groupes de quatre vaisseaux chacun. Le premier groupe a simulé l'attaque du château de l'Œuf, défendu par le troisième. Le second groupe est venu défendre le premier.

La flotte a ensuite défilé devant le *Messagerio*, qui est entré au port salué par l'artillerie de toute la flotte.

**BOURSE DE BALE.**

Bâle, le 28 octobre 1872.

ACTIONS			
Actions de banque.	Offert.	Demandé.	Payé.
Banque de Bâle 4 p. 100	5200	5200	—
Union bâloise	550	545	—
Banq. du Commerce de Bâle	690	685	—
Caisse hypothécaire de Bâle	1140	—	—
Comptoir d'escompte, Bâle	—	—	—
6 p. 100.	2275	2200	—
Banque fédérale à Berne	570	562 50	—
Credit suisse à Zurich.	720	—	—
Vereinsbank allemande.	—	—	—
Banque de Mulhouse.	542 50	537 50	—
Banque d'Alsace-Lorraine	582 50	—	—
Actions de chemins de fer.			
Central-Suisse.	645	640	640
Nord-Est.	—	641 25	—
Gotthard.	536	—	—
Rigi.	—	1275	—
Ouest-Suisse.	280	275	—
Union-Suisse, actions prim.	—	—	—
lives.	185	—	—
Union-Suisse, priorité.	400	395	—
Actions d'assurance.			
Assurance bâloise contre l'incendie.	4440	4420	—
Assurance bâloise sur la vie.	4810	4790	—
Réassurance bâloise.	1125	1110	—
Assurance bâloise de transport.	—	—	—
Neuchâteloise.	1220	1210	—
Eaux et Forêts Fribourg, actions de priorité.	555	550	—
Fabrique de locomotives de Winterthur.	—	585	—
OBLIGATIONS			
Obligations fédérales 1857-1877 4 et demi p. 100.	100	50	—
Obligations fédérales 1876-1892, 4 et demi p. 100.	101	25	—
Obligations fédérales 1877-1896, 4 et demi p. 100.	—	511 25	—
Obligat. américaines 1892*, 6 p. 100.	—	511 25	—
Obligations cantonales.			
Bâle, 4 et demi p. 100.	—	100	—
Berne, 4 p. 100.	—	—	—
Berne, 4 et demi p. 100.	99	75	—
Fribourg, 1 <sup>re</sup> Hyp., 4 et demi p. 100.	99	25	—
Fribourg, emprunt 1872, 4 et demi p. 100.	96	75	—
Genève, 5 p. 100.	101	50	—
Obligations des chemins de fer.			
Central, 5 p. 100.	161	25	—
Central, 4 et demi p. 100.	99	50	99 25
Franco-Suisse*, 3 et trois quarts p. 100.	—	—	—
Nord-Est, 4 et demi p. 100.	100	—	—
Union des chemins de fer suisses, 1 <sup>re</sup> Hyp., 4 p. 100.	86	50	—
Ouest-Suisse*, priv., 5 p. 100.	101	—	—
Ouest-Suisse*, ord., 5 p. 100.	101	—	—
Chemins de fer du Jura 5 p. 100.	101	25	—

Les obligations désignées par une \* se négocient coupons compris.

**Mercuriales.**

PARIS	Huiles de Colza, fût compris 100 kilos.	Farines 8 marcs le sac de 159 k. brut.	Seigle Nord 1. au 90 degrés	Blanc 100 kil.
28 Octob.	Escompté 0/0.	Escompté 1/2 0/0.	Escompté 2 0/0 l'hectol. fût emp.	les 100 kil.
Courant	97.50	71.50	57.25	62.00
Prochain	00.00	00.00	00.00	—
Janvier	—	—	—	—
Février	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—
Mai	100.50	64.50	62.50	—
Juin	—	—	—	—
Juillet	—	—	—	—
Août	—	—	—	—
4 mois d'été	99.50	—	61.00	—
Septembre	00.00	—	—	00.00
Octobre	—	—	—	00.00
Novembre	97.50	66.00	57.25	71.75
Décembre	97.50	66.00	57.25	71.75
4 derniers	101.00	65.00	—	00.00
Nov.-Fév.	—	00.00	—	—
4 premiers.	98.50	64.25	59.00	—

BERLIN	Froment par 1000 kil.	Seigle par 1000 kil.	Huile de navet 100 kil. sans fût.	Esprit p. 100 kil. avec fût.
28 Octob.	—	—	—	—
Janv./Févr.	—	—	—	—
Févr./Mars	—	—	—	—
Mars/Avril	—	—	—	—
Avril/Mai	55 1/4	81 1/2	23 1/2	18.18
Mai/Juin	—	81 1/4	—	—
Juin/Juillet	—	—	—	—
Juillet/Août	—	—	—	—
Août/Septembre	—	—	—	—
Sept./Octobre	54 1/2	83	22 1/2	19.02
Octob./Novemb.	54 1/2	82 1/2	22 1/2	18.16
Nov./Décembre	54 1/2	81 1/4	23	18.08
Décemb./Janvier	—	—	—	—

**Fribourg.**

PRIX DES GRAINS du 26 Oct. 1872.

Seigle, le quarteron de fr.	2 40 à fr.	2 60
Froment,	3 00 à	3 80
Messel,	2 50 à	3 20
Epeautre,	1 35 à	1 40
Orge,	1 80 à	2 00
Avoine,	1 40 à	1 60
Gru	0 00 à	0 00
Poissette noire	3 20 à	3 80
» blanche	0 00 à	0 00

A VENDRE

**UN DOMAINE**

à 20 minutes de Fribourg, d'une contenance de passé 20 poses en prés et champs, bâtiments d'exploitation en bon état, maison de maître neuve. Belle vue sur les montagnes. Conditions de paiement favorables. S'adresser à M. **Reuevey**, avocat, à Fribourg. (M 129 R C)

**HYDROTHERAPIE ET BAINS**

**Chanélaz**

(Au bord du lac de Neuchâtel).

Ce grand établissement, parfaitement situé à 20 minutes de la gare de Colombier, et qui entre dans la 12<sup>e</sup> année d'exploitation, se recommande au public et aux médecins pour son excellente eau de source et l'installation de ses appareils, par son isolement en pleine campagne, la variété de ses moyens curatifs et la modicité de ses prix. Le casino récemment achevé est ouvert, ainsi que le parc des étrangers en passage à Neuchâtel, qui trouveront à Chanélaz des guides pour excursions au Creux-du-Vent, aux grottes et cavernes des Gorges de l'Areuse, à une lieue de l'établissement. S'adresser au D<sup>r</sup> **VOUGA**, à Chanélaz, par Areuse.

**EMPLASTRUM CONSOLIDANS**

Emplâtre suprême et guérison sûre des plaies ouvertes et des abcès.

Peu de temps avant sa mort, feu mon mari, M. le D<sup>r</sup> J. Hug, m'a laissé une très-heureuse recette avec le désir exprès que j'en fasse le plus possible usage. — Après avoir employé cet emplâtre pendant plusieurs années dans mille cas des plus difficiles et toujours avec le meilleur succès (à preuve un très-grand nombre de certificats) : auprès d'accouchées, pour la sécrétion du lait, pour des plaies ouvertes, abcès et suppurations de toute nature, ainsi que pour des dislocations, inflammations, etc., j'ai enfin cédé aux nombreuses et instantes prières de mettre cet excellent remède à la portée de tout le monde. Non-seulement suront les sages-femmes, chirurgiens, hôpitaux et lazarets (ceux-ci jouissent d'un rabais proportionnel en prenant environ 20 pots), mais encore tous les ménages devraient toujours le tenir tout prêt. (Il se conserve longtemps.) Pour que chacun soit bien servi, cet emplâtre se trouve seul et se tire directement, le grand pot à 2 fr. 50 c., le petit pot à fr. 1.80 avec le mode d'emploi, chez Mme veuve **D<sup>r</sup> Hug**, à Fischingen (Thurgovie). Les personnes qui voudraient se charger d'un dépôt de cet article sont priées d'envoyer leurs demandes de suite. Autres détails avec le mode d'emploi. (C 1386 Z) — (M 102 R C)

**Agence centrale des agriculteurs de France**

**Alfred DUBOÛY**

PARIS. — 38, rue NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES (PLACE DE LA BOURSE). — PARIS.

**Sulfate d'ammoniaque** de la Compagnie parisienne du gaz. **Superphosphate de chaux** de la Société des manufactures de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. **Nitrate de soude** importé directement du Pérou. — **Nitrate de potasse**. — **Chlorure de potassium**. — **Phosphate précipité**. — **Phospho-guano**. — **Engrais humains** recueillis par les procédés de P. N. Goux. — **Sels alcalins** de la Compagnie des Salins du Midi, et tous autres produits auxiliaires du fumier de ferme.

Nous ne saurions trop conseiller à MM. les agriculteurs d'acheter séparément les diverses matières qui doivent concourir à la composition des engrais chimiques; et de faire opérer eux-mêmes les mélanges à la ferme suivant les données de la science et l'état de leur sol.

**BLÉS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS POUR SEMENCES**  
Provenances et qualités garanties.

— **LA FAUCHEUSE SPRAGUE** —  
Prix : 550 francs, rendue en gare de l'acheteur.

**Semoirs à graines et engrais. — Cultivateurs. — Herses.**  
Hache-paille, etc., etc., etc.  
Demander les tarifs.

**LES SEMOIRS BREVETÉS**

DE R. HORNSBY ET SONS  
ONT OBTENU 33 PRIX  
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE D'ANGLETERRE  
Nouveaux perfectionnements

L'avant-train est muni d'un gouvernail à manivelle et engrenage. Cette disposition facilite considérablement le semis en ligne tout à fait droite et évite une grande fatigue au conducteur. Le semoir Hornsby est le seul qui possède cet avantage. Un enfant de douze à quatorze ans peut le diriger.

Adresser les demandes à **A. HUET**, au dépôt des machines agricoles anglaises, 9, avenue Montaigne, à Paris.

Hache-paille	depuis	Fr. 70
Concasseurs	»	100
Aplatisseurs	»	165
Coupe-racines	»	120
Dépulpeurs	»	120
Herses-zigzags	»	80

**A vendre**

La maison n° 198, située ruelle des Charpentiers, comprenant un magasin pouvant servir d'atelier. S'adresser à Mme veuve Mehr, Grand'Rue, 40. (M 132 R C)

**Liquidation** d'un grand assortiment de laines et d'étoffes pour la saison d'hiver. Grand rabais. — Chez **Fr. Gremaud-Nigg**, à Romont.

**Un jeune homme** expérimenté demandeur d'un emploi comme commis, directeur de chantier ou d'exploitation, ou un autre emploi de cette nature. S'adresser, pour renseignements, au bureau de la *Liberté*, à Fribourg.

**La filature de lin** de **H. Strickler**, à Zurich, accepte toujours du chanvre broyé, du lin et des étoupes, pour les filer à façon à des prix très-modérés, en assurant un beau et bon filage, selon la qualité de la matière première. (H 5995 Z) — (M 118 R C)

**A VIS.**

Le second et dernier tirage de la loterie nationale de France, en faveur des victimes de la guerre, aura lieu à Paris le 31 octobre courant. (M 130 R C)

**Chambre meublée à louer.**

S'adresser au bureau de la *Liberté*, Grand'Rue, 10.

En vente à l'imprimerie catholique suisse Grand'Rue, 10, Fribourg :

**Les Secrets de la Salette**

et leur complément ont regu bien des approbations. Ces deux livres ont été agréés deux fois par N. S. P. le Pape qui, le 13 juillet dernier, a daigné envoyer sa bénédiction à leur auteur. En vente, à Grenoble, chez l'auteur, rue Chenoise, 10.

**Les Secrets de la Salette** (nouvelle édition), prix : fr. 1.20. **Le complément des Secrets**, prix : fr. 1.70.

**La Terre-Sainte et les Eglises orientales** Journal bi-mensuel. Prix : 5 fr. par an.

**Affaires catholiques**

DE GENÈVE  
Brochure in-8. — Prix : 50 cent.

**ABRÉGÉ**

**L'HISTOIRE SAINTÉ**

A L'USAGE  
des classes inférieures des établissements d'instruction publique

PAR  
**le Dr. I. SCHUSTER**  
Avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Malines et de Mgr l'Archevêque de Fribourg.  
ORNÉ DE 45 GRAVURES IMPRIMÉES DANS LE TEXTE.  
Seconde version.

**CAFÉ DES ARCADES**

A FRIBOURG  
Vins de tous prix  
à emporter.

**FABRIQUE DE FLEURS**

de veuve **BERTRAND**  
RUE CROIX-D'OR, 25, GENÈVE  
Spécialité de fleurs pour églises  
Diadèmes en fleurs et pierres pour statues  
Envoi franco.  
Imprimerie catholique suisse.